PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES PERSONNES DÉLÉGUÉES DU SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE LA RÉGION DE VAUDREUIL, tenue le 16 décembre 2019 à 16 h, au restaurant *Station des Sports*.

PRÉSENCES :

Bilodeau Cynthia
Bourgault Nancy
Bouthillier Myriam
Brunet Émilie
Corriveau Marie-Ève
D'Amour Chantal
Dubé Sylvette
Ferland Alexandre
Fuller Brigitte
Gabriele Karine
Gagnon Chantal
Gagnon-Lambert Carolanne
Gariépy Isabelle
Gaudreau Mélanie
Goyette Maggie
Jacques Karen
Lapointe Amélie
Lapointe Katia
Larochelle Amélie
Lauzon Chantale
Lavoie Nadine
Leduc Marie-Claude
Lefebvre Véronique
Léveillé Amélie
Martin Frédérique
Malouin Claudine
Ménard Julie
Morin Yvane
Morin-Plante Alexandra
Nolin Marie-Claude
Rozon Geneviève
Stever Shanna
Thivierge Vincent
Tremblay Damien
Turcotte Roxanne

ORDRE DU JOUR :

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR 1
2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 25 NOVEMBRE 2019 ET SUIVIS 1
3. BUDGET DE CLASSE 2
4. ASSURANCE COLLECTIVE DE PERSONNES 2
5. EXTRANET ET INSTAGRAM 3
6. ENTENTE LOCALE, CHAPITRE DE L'ENGAGEMENT ET DE LA LISTE DE PRIORITÉ (5-1.00 ET 5-1.14) 4
7. PÉTITION À L'ASSEMBLÉE NATIONALE CONCERNANT L'ÉQUITÉ SALARIALE 4
8. ENQUÊTE NATIONALE SUR LES JEUNES DE LA CSQ 4
9. SOUPER DE LA CONDITION DES FEMMES 4
10. QUESTIONS DIVERSES 5
11. VARIA 5

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Alexandre Ferland,
Appuyé par Marie-Claude Nolin :

A1920-CD-DEC-20 **Il est résolu à l'unanimité** d'adopter l'ordre du jour avec les ajouts suivants au point varia :

a) Mobilisation

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 25 NOVEMBRE 2019 ET SUIVIS

Proposé par Julie Ménard,
Appuyé par Nadine Lavoie :

A1920-CD-DEC-21 **Il est résolu à l'unanimité** d'adopter le procès-verbal du 25 novembre 2019 tel que présenté.

2.1 Projet de loi 40 modifiant la gouvernance scolaire

La présidente remercie tous les membres présents à la manifestation du 9 décembre devant les bureaux de la députée caquiste de Soulanges, Marilyne Picard. La pression exercée sur les élus se ressent. Le projet de loi n° 40 n'a pas été adopté sous bâillon avant la fin des travaux parlementaires. Après plus de 25 heures en commission parlementaire, seulement trois (3) amendements au projet de loi ont été adoptés sur les trois-cents (300). Les travaux reprendront en janvier 2020.

2.2 Demande de congé à 20 %, consultation

Une consultation dans les milieux doit se tenir d'ici le 17 janvier 2020 afin de trouver des idées d'action ou des projets concernant la possibilité de travailler à 80 %. Les personnes déléguées ont jusqu'à cette date pour transmettre les résultats de la consultation de leur milieu, telles les décisions A1920-CD-DEC-17 et A1920-CD-DEC-18.
Le SERV sonde les syndicats affiliés de la FSE sur les pratiques des autres commissions scolaires.

2.3 Encadrement des stagiaires

Une consultation sur les modalités de compensation doit se tenir dans les milieux d'ici le 17 janvier 2020, telle la décision A1920-CD-DEC-19.
Les membres sont invités à voter à plus d'une reprise sur les propositions suggérées dans leur milieu.

3. BUDGET DE CLASSE

La compilation des résultats sur les budgets dans les écoles est présentée. Selon la demande des personnes déléguées, le nom des écoles n'apparait pas dans les résultats présentés au document A1920-CD-15.

À la lumière des résultats, des variations existent entre les milieux. La présidente rappelle que certains budgets dans les écoles sont des vases communiquant. Elle invite les membres à s'exprimer lors des rencontres du personnel ou en conseil d'école lorsqu'ils sont consultés sur le budget.

Nous rappelons que le budget du « MAO » ne devrait pas être intégré dans le budget de classe.

4. ASSURANCE COLLECTIVE DE PERSONNES

4.1 Conditions de renouvèlement

La vice-présidente au secrétariat présente les conditions de renouvèlement 2020 à l'aide du document A1920-CD-16.

Les personnes déléguées sont invitées à afficher au babillard syndical le dépliant *Votre régime en un coup d'œil 2020* et le tableau des primes 2020 inclut au document A1920-CD-16. Ces mêmes informations, en version numérique, se trouvent sur le site web du syndicat à l'adresse suivante : http://www.servaudreuil.net/index.php?id=16834.

Pour l'année 2020, voici un résumé des conditions de renouvèlement :

Régime d'assurance collective CSQ – Renouvèlement 2020	
Rajustement de la prime payable par la personne adhérente (par rapport à 2019)	
Régime d'assurance	**Variation**
Assurance maladie	Hausse **globale** de 13,9 %
Assurance salaire de longue durée	Aucune variation
Assurance vie : – de base de la personne adhérente (10 000 $ et 25 000 $) – additionnelle (pers. adhérente et pers. conjointe) – de base des personnes à charge	 Maintien de la diminution de 100 % Aucune variation Aucune variation

Proposé par Karine Gabriele,
Appuyé par Chantal Gagnon :

A1920-CD-DEC-22 **Il est résolu à l'unanimité** que les personnes déléguées présentent les conditions de renouvèlement du régime d'assurance collective de personnes pour l'année 2020, à l'aide du document A1920-CD-16, aux membres de leur établissement.

4.2 Appels d'offres

La vice-présidente au secrétariat présente l'échéancier de l'appel d'offres du régime d'assurance collective CSQ à l'aide du document A1920-CD-17. La première partie du document établit les démarches entamées et à venir à la CSQ. À la dernière page du document, elle présente les échéanciers de la démarche réalisée et à venir par le SERV pour informer les membres de ce processus d'appel d'offres.

Elle invite à nouveau les personnes déléguées et les membres à signer la pétition *La pièce manquante - Mouvement pour un régime public et universel d'assurance médicaments* à l'adresse suivante : https://assurancemedicaments.csn.qc.ca/

5. EXTRANET ET INSTAGRAM

L'extranet du SERV est maintenant en fonction. Des explications sur les étapes à suivre et pour retrouver les documents sur le site Extranet sont données. Les personnes déléguées et les substituts recevront dans leur boite de courriel personnelle une invitation à activer leur compte de la part de François Gagnon, conseiller au service des communications à la CSQ.

D'ici les vacances des Fêtes ou au retour en janvier, nous demandons aux personnes déléguées et substituts de vérifier leur boite de réception et celle des courriers indésirables. Il est important de ne pas supprimer le courriel de Monsieur Gagnon. Nous invitons les personnes déléguées et les substituts à communiquer avec la vice-présidente au secrétariat pour toutes difficultés à se connecter à l'Extranet.

Le SERV a maintenant son compte officiel sur la plateforme Instagram. Nous invitons les personnes déléguées à transmettre l'information aux membres des établissements. Il est possible de s'abonner au compte à l'adresse suivante :
https://www.instagram.com/serv_fse_csq/?hl=fr-ca.

Nous invitons également les personnes déléguées à devenir amis avec Ed, fan des profs.

6. ENTENTE LOCALE, CHAPITRE DE L'ENGAGEMENT ET DE LA LISTE DE PRIORITÉ (5-1.00 ET 5-1.14)

La présidente explique le chapitre 5-1.00 de l'Entente locale 2019 ainsi que le chapitre 5-1.14. Lors de la prochaine assemblée des personnes déléguées, il est demandé de rapporter le document A1920-CD-18 afin que nous poursuivions les explications.

7. PÉTITION À L'ASSEMBLÉE NATIONALE CONCERNANT L'ÉQUITÉ SALARIALE

La présidente informe l'assemblée de la campagne initiée par la CSQ. Cette campagne est appuyée par trois députées de l'Assemblée nationale, soit Christine Labrie (Sherbrooke), Méganne Perry Mélançon (Gaspé) et Monique Sauvé (Fabre).

En appui à la campagne, trois (3) capsules vidéos de trente (30) secondes ont été produites par la CSQ. Ces capsules sont à regarder et à partager. On peut y voir trois femmes appréciées et connues du grand public : Marie Turgeon, comédienne, Louise Richer, directrice générale et fondatrice de L'École nationale de l'humour ainsi que Sophie Prégent, actrice et présidente de l'Union des artistes. Ces capsules vidéos sont disponibles à l'adresse suivante : http://equite.lacsq.org/. Les membres sont invités à promouvoir la campagne *L'équité salariale une fois pour toutes!* en diffusant notamment les capsules vidéos sur les médias sociaux.
Nous visionnons l'une d'entre elles. Des versions longues de ces capsules seront publiées début 2020.

Nous invitons les personnes déléguées et les substituts à signer et partager largement la pétition *Révision de la Loi sur l'équité salariale* afin qu'elle obtienne le plus grand nombre possible de signatures d'ici le 25 février 2020 : https://www.assnat.qc.ca/fr/exprimez-votre-opinion/petition/Petition-8149/index.html.

8. ENQUÊTE NATIONALE SUR LES JEUNES DE LA CSQ

Le comité des jeunes de la CSQ souhaite documenter la réalité des membres âgés de 35 ans et moins. Quel est leur rapport au travail, à la politique et surtout, comment se déroule leur intégration syndicale ? Le comité souhaite avoir un portrait actuel de la situation.
À cet effet, un courriel a été transmis aux personnes déléguées le 11 décembre dernier. Le comité des jeunes du SERV a diffusé une capsule vidéo sur la page Facebook du SERV.

Pour remplir le sondage, les membres de moins de 35 ans sont invités à consulter ce site : https://bit.ly/36P2J63.

9. SOUPER DE LA CONDITION DES FEMMES

La première membre à l'exécutif présente le sujet de la soirée-conférence. Elle invite les membres à réserver leur soirée du 19 mars 2020. Sous forme d'une soirée *Prends soin de toi*, les membres du comité de la condition des femmes du SERV invitent tous les membres à participer à cette soirée.

De plus amples détails suivront en janvier 2020.

10. QUESTIONS DIVERSES

Une personne déléguée questionne un document à remplir lors d'une période de dépannage. *Un suivi sera fait à la prochaine assemblée des personnes déléguées.*

Une question est posée en lien avec les balises lors de grève. *Nous aborderons ce sujet lors de l'assemblée des personnes déléguées en février.*

11. VARIA

a) Mobilisation : Tous les membres en éducation sont invités à porter leur chandail de négociation le 16 janvier 2020, car ce sera la première rencontre de négociation nationale.

Levée de l'assemblée à 18 h 15

Véronique Lefebvre
Présidente

Amélie Lapointe
Vice-présidente